

## Les syndicats, l'État et les partis politiques

*Babacar Diop Buuba*

Les travailleurs isolés ou organisés, en produisant les richesses qui assurent la reproduction et le développement des sociétés, sont souvent confrontés aux pouvoirs (économique, politique et spirituel) qui orientent dans une certaine mesure, la marche des États. Ces relations peuvent être officielles ou officieuses, la lutte est ouverte ou feutrée, elle est souvent ponctuée par des concertations et/ou négociations permanentes ou occasionnelles suivant le contexte socio-économique, les traditions politiques du pays et le rapport de force entre les différents acteurs sociaux. L'histoire des organisations de travailleurs indique le passage des formes spontanées d'organisations et de luttes à des formes plus structurées, plus stables, le passage de formes de protestations primaires, économiques, à la formulation d'objectifs plus précis, plus politiques.

Ainsi, à partir de 1847, la première rédaction du *Manifeste du Parti Communiste* et surtout, à partir de 1864, la création de l'Association Internationale des Travailleurs, le rapport des travailleurs au fait politique devient plus explicite : les rédacteurs du *Manifeste* partant du fait que "toute lutte de classe est une lutte politique", assignent au prolétariat comme tâche de s'organiser non seulement "en classe, mais aussi en parti politique". Lech Walesa, leader de "*Solidarité*", connu pour ses positions critiques vis-à-vis du pouvoir communiste dans son pays, est devenu Président de la République polonaise. Ce fait montre qu'il n'est nul besoin de se proclamer marxiste ou membre d'un autre Parti communiste pour appréhender le rôle du syndicalisme dans le destin de la politique.

L'histoire du rapport entre le syndicalisme et la politique au Sénégal fait partie de l'histoire de l'humanité, elle apporte sa part dans le lot des invariants et des spécificités. Des études intéressantes ont été consacrées à l'articulation des deux dynamiques syndicale et politique dans l'histoire coloniale et post-coloniale du Sénégal (Thiam 1983 ; Martens 1983 ; Ndiaye 1990). Elles montrent l'intérêt qui a été porté à la question. Nous nous proposons de revenir sur les grandes tendances dégagées dans ces études, surtout dans le cadre des rapports entre l'État et les syndicats, nous y ajouterons non seulement les relations entre les syndicats et les partis politiques dans leur ensemble, mais encore les relations /p. 480/ intersyndicales. Nous espérons que cela permettra d'entrevoir le rôle que pourraient éventuellement jouer les forces syndicales dans l'évolution sociale, politique et économique du Sénégal des années quatre-vingt-dix.

### Les leçons du passé colonial

Les travailleurs sénégalais, comme du reste la plupart de leurs camarades des autres pays, n'ont pas attendu la naissance des syndicats pour engager des luttes contre les pouvoirs économique et politique. Déjà en 1885 la Corporation des Charpentiers du Haut Sénégal avait réussi à s'imposer au patronat comme interlocuteur respecté<sup>1</sup>. Le caractère précoce du mouvement revendicatif des travailleurs au Sénégal est illustré par les grèves des cheminots en 1919, 1925, 1938 et 1947-48 (Ndour 1990). Toutefois, l'impact de ces mouvements connut pendant longtemps de sérieuses limites imposées par l'absence du droit syndical et plus précisément par le statut social des travailleurs. En effet, même si la loi française du 21 mars 1884 était déclarée applicable aux colonies par son article 20, elle ne fut pas appliquée. Le principe de la liberté syndicale promulgué par l'Organisation Internationale du Travail

---

<sup>1</sup> /p. 497/ *Le Soleil*, 2-3 mai 1987 : 5. Voir aussi Thiam (1983 : t. VI et VII).

dès 1919 était royalement ignoré par le colonisateur français dans les territoires d'Outre-Mer. Il a fallu attendre l'avènement du Front Populaire en France pour que soit promulgué le décret du 11 mars 1937 pour l'AOF qui fixe les conditions d'application des titres I et II du livre III du Code du Travail métropolitain. Un timide pas venait d'être franchi par l'autorisation donnée aux travailleurs instruits de se syndiquer. Mieux, le décret du 20 mars 1937 reconnaît explicitement aux travailleurs qui ne remplissaient pas cette condition le droit d'adhérer à des associations professionnelles (Brun 1964). Cette accélération de la dynamique syndicale a été préparée par la diffusion précoce des idées marxistes au Sénégal :

*Ce sont deux sénégalais travaillant comme marins à Marseille, Magatte Codou Sarr et Moïse Bâ qui ont été les premiers initiés aux principes du syndicalisme par leurs collègues français de la CGT. Au cours des années de l'après-guerre, ce sont ces militants qui ont propagé les idées syndicalistes en Afrique Occidentale. Rentrant au Sénégal en 1919, Sarr s'est mis à organiser les soldats et les marins récemment démobilisés qui venaient grossir à cette époque les effectifs de la main-d'œuvre salariée<sup>2</sup>.*

Le pluralisme syndical qui était de tradition dans la métropole eut son prolongement au Sénégal : en 1937 on notait déjà une quarantaine de syndicats. Certes des tentatives d'unification se dessinèrent parmi les Africains, mais les clivages entre Noirs et Blancs, d'une part, et entre ressortissants des Quatre Communes et les sujets français, d'autre part, /p. 481/ n'ont pas permis au mouvement syndical de peser de manière décisive sur le processus d'émancipation des travailleurs. Pire, l'avènement du régime de Vichy consacra un recul dans l'exercice des libertés politiques en général, syndicales en particulier. Ce fut le décret du 7 août 1944 qui rétablit le droit syndical dans les colonies. Les travailleurs africains et européens tentèrent de progresser vers l'unification de leurs efforts pour la satisfaction de leurs revendications : un organisme de coordination au niveau de l'AOF fut l'Union des Syndicats Confédérés d'AOF-CGT. La direction collégiale était assumée par deux secrétaires généraux fournis par les parties française et africaine.

La série de grèves déclenchées entre décembre 1945 et février 1946 a non seulement permis aux travailleurs africains du secteur privé et public de surmonter leurs différences, mais offrit aussi l'occasion aux membres des deux communautés (française et africaine) de porter ensemble de rudes coups à l'administration. Mieux, ce mouvement d'une grande ampleur étendue sur plusieurs territoires de l'AOF avait été soutenu par les marchands, les chômeurs, bref par l'ensemble des gens qui trouvaient intérêt à un changement de la situation. Mais de graves divergences<sup>3</sup> commencèrent à se manifester au sein de l'Union des syndicats confédérés de l'AOF sur l'appréciation des relations entre l'Union et le Parti communiste et de manière incidente entre elle et le RDA, l'allié africain du PCF. Le caractère éphémère de cette alliance d'une part et le développement d'autres formations politiques d'autre part provoquèrent un début de contestation de l'hégémonie des communistes dans le mouvement syndical. La grande grève des cheminots en 1947 en posant le principe de l'égalité de traitement entre Africains et Européens indiquait une tendance "nationaliste" plus marquée, en outre, puisque ce mouvement avait été dirigé par des militants politiques du BDS, il révélait en même temps l'essor de ce parti créé par Léopold Sédar Senghor après sa démission de la SFIO.

Dès lors le phénomène d'alignement des syndicats sur les positions des partis politiques ou l'inverse se précisa : pour contrecarrer l'action du BDS, la SFIO invita ses militants à grossir les rangs de la CGT-FO, qui offrait un cadre de récupération des militants de la CGT originelle, méfiants à

<sup>2</sup> Martens (1983 : 7). L'action de ces premiers émigrés a été constante dans les luttes anti-colonialistes de l'entre-deux-guerres : on peut citer les noms de Lamine Senghor du Sénégal, Tovalou Quenum du Dahomey (Bénin) et Garang Kouyaté du Mali. Cf. Sagna (1986).

<sup>3</sup> L'analyse du phénomène impérialiste a permis à Lénine d'insister sur la culture de la division entretenue et développée par les capitalistes au sein de la classe ouvrière "l'impérialisme tend à créer également, parmi les ouvriers, des catégories privilégiées et à les détacher de la grande masse du prolétariat..." (Lénine, *œuvres*, éd. sociales, Paris, éd. du Progrès, Moscou 1976, t. 22 : 305). L'entretien de l'aristocratie ouvrière est possible grâce aux profits tirés de l'exploitation capitaliste, mais aussi parce que "l'idéologie /p. 498/ impérialiste pénètre également dans la classe ouvrière qui n'est pas séparée des autres classes par une muraille de Chine" (Lénine, *ibidem* : 308).

l'endroit du PCF. Les grèves de 1949 et 1950, bien que leurs caractères économique (augmentation de salaires) et démocratique (égalité des échelles de salaires entre les Africains et Européens) fussent évidents, furent perçues par l'Administration comme politiques. Certains dirigeants, parmi lesquels le communiste Suret-Canale, alors enseignant au Sénégal, furent expulsés du Sénégal. Le rapprochement entre politiciens du BDS et syndicalistes de la CGT fut accentué : Senghor choisit comme colistier Abass Guèye un dirigeant syndicaliste lors des élections pour /p. 482/ l'Assemblée territoriale, et son parti remporta les deux sièges en 1951<sup>4</sup> ; pendant ce temps les éléments radicaux de la CGT dont Ablaye Guèye et Gabriel d'Arboussier militaient au sein de l'UDS-RDA. La poursuite des efforts pour l'unité des travailleurs aboutit à la grève générale du 3 novembre 1952. Le succès fut total. Le Code du travail d'Outre-Mer fut adopté par la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952.

Les dirigeants politiques, dont Senghor, n'avaient pas renoncé à l'idée de détacher le mouvement syndical du Parti Communiste français. En novembre 1955 la CGTA est créée. Des dirigeants de l'UDS, en l'occurrence Abdoulaye Ly, Assane Seck, Gabriel d'Arboussier apportèrent une caution à la dynamique d'autonomie par rapport à la tutelle française en offrant leur expertise intellectuelle aux travailleurs. En 1956, la transcroissance du BDS en BPS consacra en même temps la nouvelle alliance entre dirigeants politiques de l'ex-BDS et de l'ex-UDS, mais aussi entre les dirigeants syndicalistes qui étaient dans la mouvance de ces deux formations. La formulation des liens entre le mouvement syndical et l'émancipation politique fut plus explicitée : le BPS fut conçu comme

*le premier détachement organisé des masses d'Afrique Occidentale, la section sénégalaise du mouvement des travailleurs et paysans unifié, seul capable de détruire toutes les formes de domination et de réaliser la modernisation de l'Afrique* (Martens 1983 : 29).

Au niveau africain les tentatives d'unification aboutissent à la création de l'UGTAN du 16 au 20 janvier 1957. Quand en 1957 le BPS remporte 47 des 60 sièges de l'Assemblée, des dirigeants de l'UGTAN dont Ibrahima Sarr, Abdoulaye Ba et Ousmane Ngom furent élus. L'UGTAN continue la lutte sur le terrain économique et démocratique en déclenchant des journées d'action entre les 6 et 13 août 1957, en décembre de la même année et en janvier-février 1958. Dans le Conseil des Ministres siégeaient côte à côte des leaders politiques présidés par Mamadou Dia et des syndicalistes dont Latyr Camara, membre de l'UGTAN, qui exerçait la fonction de ministre de la Fonction publique ; à partir de ce moment, les rapports entre syndicats et partis se posaient en termes nouveaux. La radicalisation de l'UGTAN et son combat pour l'indépendance totale et immédiate creusèrent le fossé entre ce syndicat et les leaders politiques du BPS. Ces derniers vont opérer la fusion avec le PSAS de Lamine Guèye pour créer l'Union Progressiste Sénégalaise le 4 avril 1958. La différence d'habitude entre l'UPS qui a opté pour le "oui" et les dirigeants de l'UGTAN qui ont fait la propagande du "non" lors du référendum de 1958 consacra la rupture. Les éléments syndicalistes radicaux dont Latyr Camara se retrouvèrent dans un nouveau parti, /p. 483/ le PRA-Sénégal, alors qu'Ibrahima Sarr, ancien dirigeant cheminot, prenait la place de Ministre de la Fonction Publique.

La grève générale qui fut déclenchée par l'UGTAN du 4 au 6 janvier 1959 envenima davantage les rapports entre syndicalistes et politiciens. L'UPS essaya d'affaiblir l'UGTAN de l'intérieur. Des scissions éclatèrent. Du 23 au 25 octobre 1959 des dissidents de l'ex-UGTAN avec des représentants de la CASL-FO et des cheminots créèrent l'Union des Travailleurs du Sénégal. Le mouvement s'élargit et on assista à la naissance de l'Union Générale des Travailleurs Sénégalais du 21 au 23 janvier 1961 ; l'unification fut parachevée les 28 et 29 avril 1962 par la création de l'UNTS. Mais cette dynamique unitaire et extensive n'a jamais signifié l'extinction des tendances oppositionnelles, de manière concomitante certains travailleurs de l'industrie dont Madia Diop se trouvaient au sein d'un syndicat national autonome, alors que les enseignants non membres du parti au pouvoir étaient dans le SUEL<sup>5</sup> ; de son côté la Confédération Générale des Travailleurs du Sénégal (CGTS) dirigée par Abdoulaye Thiaw tentait de rallumer la flamme de la lutte.

<sup>4</sup> Quand, plus tard, Abass Guèye fut écarté par Senghor de sa liste, il créa le Rassemblement Démocratique avant de rejoindre le Parti Sénégalais d'Action Sociale de Lamine Guèye.

<sup>5</sup> Sur l'histoire du mouvement syndical enseignant, voir Diallo (1985).

## À l'épreuve de la construction nationale

Le processus de territorialisation des syndicats accentué à la suite du vote de la loi cadre de 1956 va s'accélérer après la proclamation des indépendances. Pour les dirigeants qui assument le pouvoir politique, la reconversion des syndicats est à l'ordre du jour. Senghor le dit de manière nette :

*Malgré ses services passés, à cause de ces services, le syndicalisme doit aujourd'hui se reconvertir, en se faisant une idée plus précise de son rôle propre et de ses tâches. Parce qu'il y a, aujourd'hui, des partis politiques bien organisés, et qu'ils représentent, sur le plan de la politique générale, l'ensemble de la Nation, le syndicalisme doit revenir à son rôle naturel qui est, avant tout, de défendre le pouvoir d'achat de ses membres (Senghor 1961 : 125-126).*

Mais cette réorientation allait-elle être partagée par l'ensemble des courants qui se retrouvaient dans l'UNTS ? Si cette philosophie pouvait être acceptée par certains membres de la direction du syndicat, elle avait peu de chance de pénétrer les unions régionales ou locales où survivaient encore les structures des anciennes formations syndicales. Les luttes au sein de l'UPS qui avaient atteint leur paroxysme lors des événements de décembre 1962 vont raviver les dissensions au sein du mouvement syndical. Lors du Congrès du 26 mai 1963 la scission est consommée au sein de l'UNTS.

/p. 484/

C'est dans ce contexte de confusion générale et face à la montée des périls que le 4<sup>e</sup> Congrès de l'UPS d'octobre 1963 va formuler de manière plus systématique la théorie syndicale du parti au pouvoir :

*il ne s'agit plus de défendre les travailleurs contre un État étranger ; il s'agit maintenant d'accroître le revenu national, d'assurer une répartition plus équitable de ce revenu par la protection de tous conformément à la maxime "à chacun son travail". Ainsi la nécessité primordiale est d'accroître la production (Dakar Matin 12 octobre 1963 : 11).*

Si en octobre 1963 le ralliement à l'UPS d'une fraction du BMS de Cheikh Anta Diop permit en même temps à l'UNTS de récupérer une fois de plus d'anciens membres de l'UGTS, sa confrontation avec le PRA fit des victimes parmi les travailleurs : Madia Diop, membre du PRA-Sénégal et dirigeant de l'UTS réussit à échapper à la police. Les travailleurs qui avaient participé à la marche en direction du Palais présidentiel furent réprimés. Les événements firent une dizaine de morts et une soixantaine de blessés. L'UTS appela à la grève générale qui se solda par un échec. Certains de ses membres rejoignirent l'UNTS en 1964. Le parti au pouvoir tirant les leçons des événements, renforça ses liens avec le syndicat qu'il contrôlait. En janvier 1964 est créé un comité de coordination UPS-UNTS qui se réunit régulièrement.

À partir de cette période l'opposition va se manifester clairement sur le plan politique. Pour contrecarrer les actions du FNS, nouvelle organisation dirigée par Cheikh Anta Diop et du PRA-Sénégal dirigé par Abdoulaye Ly, l'État étend son dispositif policier et législatif : le 21 mai 1965 est promulguée une loi contre les organisations séditeuses. Mais l'intégration du PRA dans l'UPS en juin 1966 permit l'élargissement et le renforcement de l'UNTS : en effet la CST, la CNTCS, la CGTS, le SUEL, le Cartel Confédéral du Travail, et le SPAS s'engagèrent dans une même dynamique :

*La nécessité et l'urgence de créer une organisation syndicale unique, indépendante, de tous les partis politiques et des centrales internationales, capable de défendre les intérêts des travailleurs en les intégrant dans ceux de la nation (Martens 1983 : 50).*

Les pourparlers pour la fusion continuèrent jusqu'en 1967 pour être parachevés en avril de la même année. Cet afflux des travailleurs non membres du parti au pouvoir ne manque pas d'influer sur l'orientation de l'UNTS ; elle ne tarda pas de dénoncer la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs.

/p. 485/

## Les révélations de Mai 1968

Cette radicalisation du mouvement syndical trouva un terrain favorable à la faveur de la contestation des élèves et des étudiants à partir de mars 1968. Une assemblée générale des cadres de l'UNTS du Cap-Vert dénonça la hausse des prix et le chômage. La conférence nationale qui se réunit estima que la coopération avec le parti au pouvoir n'a pas répondu aux espoirs des travailleurs ; une déclaration du 3 mai exhorta les militants à se mobiliser pour l'action. Le rebondissement de l'agitation scolaire et universitaire en mai 1968 créa une vive tension dans le pays : un étudiant avait été tué et il y'eut plus d'une soixantaine de blessés. Pour apporter son soutien aux étudiants et aux élèves, l'UNTS décréta une grève générale illimitée. Les affrontements entre policiers et manifestants sa multiplièrent. Des syndicalistes furent arrêtés : parmi eux Alioune Cissé, Bassirou Guèye et Madia Diop. Des pourparlers mirent fin à la grève, les détenus furent libérés le 4 juin 1968. Les résultats de l'action avaient été substantiels pour les grévistes : le SMIG fut relevé de 15 %, les indemnités des ministres et des députés furent réduites.

La relance de l'action syndicale en 1969 à partir du secteur des banques creusa davantage le fossé. Plus que les événements de 1963, ceux de 1968-69 permirent d'approfondir la réflexion sur les liens entre l'État et les syndicats. Considérant que l'UNTS était fortement influencée par les communistes membres du PAI illégal, le gouvernement favorisa la création de la CNTS en 1969. Doudou Ngom est porté à la tête de la nouvelle Centrale. La rectification opérée est aussi formulée :

*Le syndicalisme apolitique est une formule qui cache souvent une idéologie qui a peur de s'exprimer au niveau politique. C'est pourquoi, dans chaque pays, chaque organisation syndicale est le prolongement d'un parti politique déterminé (Martens 1983 : 58).*

Le 7<sup>e</sup> Congrès de l'UPS en décembre 1969 modifia les statuts du parti : la CNTS fut dès lors intégrée dans l'organisation politique avec le même statut que les unions régionales. Le syndicat obtenait deux postes ministériels, 10 % des sièges à l'Assemblée Nationale.

Devant la poursuite des luttes revendicatives en 1971 dans le secteur de l'Éducation (grèves dans les lycées et à l'Université de Dakar), de la jeunesse (incendie du centre culturel français) et des ouvriers (grève à la raffinerie de Mbaou), le gouvernement réprime certaines branches de ce qui restait de l'UNTS et de la CNTCS. En juin 1971 l'UNTS est dissoute : ses dirigeants Abdoulaye Thiaw, Iba Der Thiam, Mbaba Guissé, Ousmane Diallo et Bakhao Seck sont arrêtés. Le gouvernement adopta une loi modifiant l'article 249 du Code du travail : dorénavant le /p. 486/ déclenchement d'une grève est soumis à l'observation d'une période de conciliation et d'arbitrage obligatoire. 1972 est une année de consolidation des liens entre la CNTS et l'UPS. Le 1<sup>er</sup> Congrès ordinaire du syndicat est ouvert par le Président Senghor le 22 septembre 1972. 1973 consacre la dynamique de la collaboration étroite entre le parti et le syndicat. Après sa victoire aux élections législatives, le parti envoya une fois de plus des syndicalistes à l'Assemblée.

Mais 1973 est aussi l'année de la relance de la contestation : grèves des élèves et étudiants en février-mars 1973, dissolution du SES. Les dirigeants enseignants Séga Seck Fall, Mbaba Guissé et Babacar Sané sont arrêtés. Senghor reprochait au syndicat de contrecarrer sa politique éducationnelle. La lutte fut épique sur le plan juridique : le SES s'adresse à la Cour suprême, et aujourd'hui "l'arrêt Séga Seck Fall" fait partie de la jurisprudence. Le mécontentement restait grandissant sous l'effet conjugué de la hausse des prix et de la paupérisation accélérée à la campagne à la suite de la sécheresse. Pour désamorcer la crise, le pouvoir prit non seulement quelques mesures économiques (hausse des salaires de 15 % en 1973, 15 % supplémentaires en 1974) mais aussi politiques : l'ancien Président du Conseil, Mamadou Dia, qui avait été arrêté à la suite du "coup d'État" de 1962 fut libéré.

## L'ouverture démocratique et le retour au pluralisme syndical

On a beaucoup épilogué sur les véritables raisons de l'ouverture démocratique. S'agissait-il pour le pouvoir de rassurer ses partenaires internationaux dans sa capacité à maîtriser la situation ? D'aucuns n'ont pas manqué de mettre en relation la décision de reconnaître le Parti Démocratique Sénégalais

d'Abdoulaye Wade en juin 1974 avec le désir de Senghor d'adhérer à l'Internationale Socialiste. D'autres y ont vu une tentative de canaliser le mécontentement populaire nourri par la cherté de la vie. Le gouvernement dut d'ailleurs majorer les salaires de 30 % à la suite des négociations avec la CNTS en octobre 1974. L'opposition clandestine inaugura de nouvelles formes de lutte. Une organisation de tendance maoïste *Andë Jëf* se manifesta sur la scène politique par des appels à la lutte soutenue contre le régime de Senghor. Ses dirigeants furent arrêtés en 1975.

Sur un autre plan, le pouvoir continuait d'élargir le champ de l'opposition officielle : la fraction du PAI dirigée par Majmout Diop fut reconnue en 1976. Avec la reconnaissance du MRS en juin 1979, Senghor décida de boucler le cercle des courants de pensée tolérables : l'UPS devait occuper la sensibilité socialiste, le PDS la sensibilité libérale, le MRS de Boubacar Guèye le conservatisme et le PAI l'orthodoxie marxiste. Les autres sensibilités politiques ne l'entendirent pas de cette /p. 487/ oreille ; des forces nationalistes se regroupèrent au sein du RND sous la direction de Cheikh Anta Diop. L'ex-Président Dia et les militants de la fraction du PAI demeurée clandestine lancèrent le journal *Andë Sopi*. Devant le refus des autorités à leur accorder une existence légale, les autres formations politiques décidèrent de se manifester à travers des organes d'information, et à l'intérieur de la dynamique syndicale. Sur ce front, l'UTLS, proche du PDS fut créé en 1975, et durant les élections présidentielles et législatives certains de ses ténors se rangèrent du côté de maître Abdoulaye Wade, tandis que la CNTS appuyait la campagne du parti au pouvoir.

Mais l'UTLS n'arriva pas à intégrer les sensibilités de l'opposition illégale. D'autres syndicats virent le jour : du côté des enseignants le SUDES fut créé ; on y retrouvait d'anciens militants du SUEL, du SPAS et du SES, puis le SDTS, le regroupement des techniciens et la CGTDS se voulant une centrale indépendante ; toutes ces organisations introduisirent des demandes de reconnaissance. La campagne n'était pas en reste : le syndicat des cultivateurs, éleveurs et pêcheurs, proche du RND vit le jour en 1977, l'UPS riposta en créant l'année suivante son syndicat des paysans pasteurs et pêcheurs. Ces données nouvelles ne manquèrent pas d'influer sur le destin de l'UPS et de la CNTS. Le Congrès extraordinaire de l'UPS du 27 décembre 1976 rebaptisa le parti qui devient Parti Socialiste. Pour endiguer le mécontentement qui gagnait les rangs de la Centrale et pour trouver une solution aux graves dissensions qui secouaient la direction, le Parti décida de reconsidérer ses liens avec la CNTS, la mention de l'intégration fut supprimée, on s'en tint à l'affiliation.

En modifiant l'article 6 du Code du Travail dans les sens d'un meilleur contrôle de la procédure de reconnaissance légale des syndicats, le pouvoir avait pensé pouvoir contrecarrer l'action d'un syndicalisme d'opposition. Rien n'y fit, les syndicats non affiliés au PS gagnaient du terrain. En 1978 l'UTLS remportait d'importantes victoires lors des élections des délégués d'ateliers. Au même moment, la tension entre chefs de file au sein de la CNTS devenait de plus en plus vive. Mais l'UTLS n'échappa pas non plus au phénomène des luttes internes exacerbées<sup>6</sup> : son 1<sup>er</sup> Congrès qui se tint le 4 janvier 1979 vit l'opposition entre le groupe de Puritain Fall, devenu entre temps député sur la liste PDS, et d'autres groupes animés par Mamour Diallo et Oumar Ndiaye, ce dernier étant soutenu par des cheminots anciens membres de la CNTS. Le PDS commença à perdre le contrôle qu'il voulait exercer sur l'UTLS, il perdit même tout contrôle sur Puritain Fall qui décide de démissionner du parti qui l'avait porté à l'Assemblée.

Le processus de désintégration de l'UTLS s'accéléra sous les coups /p. 488/ du pouvoir et de la rivalité entre les formations politiques de l'opposition légale ou clandestine. Toutefois cet affaiblissement de l'UTLS ne mit pas un frein aux luttes sociales. Déjà le 13 mai 1980 le SUDES avait lancé une grève d'avertissement de 24 heures qui fut largement suivie. D'autres secteurs secouèrent également le pouvoir : des grèves très dures furent déclenchées dans le complexe sucrier de Richard-

<sup>6</sup> À un certain moment, quatre tendances se réclamaient de la légitimité de l'UTLS. La fraction jadis dirigée par Cheikh T. Fall, considérée comme proche d'*Andë Jëf*, après avoir annoncé sa dissolution pour ne plus participer "au triste spectacle offert à la classe ouvrière", est réapparue sous l'appellation UTLS-Front lors de l'Assemblée générale constitutive de l'UNSA, le 7 avril 1991. L'UTLS de Djibril Diop proche du PIT a décidé lors de son congrès des 12 et 13 janvier 1991 de changer de dénomination en devenant Union des Travailleurs Sénégalais ceci pour "mettre fin à la confusion que tente de créer le mégalomane usurpateur de notre sigle" (entendez par là Puritain Fall). Celle de Mayoro, proche du PDS, à l'issue de son congrès du 9 mars 1991 a pris la dénomination de STDS (Syndicat Démocratique des Travailleurs Sénégalais). Seule reste avec le sigle originel l'UTLS de Puritain Fall, qui est lui-même secrétaire général de l'UDS/R.

Toll, des brutalités policières furent dénoncées lors des grèves scolaires, particulièrement en Casamance. L'écho de ces mouvements fut amplifié par les manifestations d'étudiants sénégalais à l'étranger.

Ces mouvements de contestation n'étaient pas vus d'un mauvais œil par les travailleurs qui avaient senti leur pouvoir d'achat baisser à un niveau égal à 73 % de celui de 1960. ils étaient d'autant plus inquiets qu'ils assistaient au démantèlement de certains postes de travail : 3 000 employés avaient perdu leur travail dans le complexe agricole de BUD Sénégal, l'ONCAD fut fermée. C'est dans cette atmosphère que Senghor annonça à la fin de novembre 1980 la décision de se retirer de la scène politique, non sans avoir révisé l'article 35 de la Constitution, ce qui permit au premier Ministre d'alors, Abdou Diouf de lui succéder à la magistrature suprême.

## Sous la houlette du FMI et de la Banque Mondiale

En accédant à la présidence de la République, Abdou Diouf était conscient de l'articulation des défis et de l'urgence des solutions. Sur le plan économique il devrait mener à terme le plan de stabilisation financier lancé depuis 1979 puis engager un plan à moyen terme de redressement économique et financier (PREF) de 1980 à 1984 qui sera renforcé par un plan d'ajustement à moyen et long termes PAML (de 1985 à 1992). Cela se traduit par le désengagement de l'État<sup>7</sup>, la politique de privatisation, l'incitation aux départs volontaires pour un allègement de la masse salariale.

Sur le plan social, il fallait non seulement désamorcer le syndrome de la contestation syndicale assez vive dans les foyers traditionnels comme celui de l'éducation, mais encore prévenir les mouvements introduits par les plans d'ajustement Dès janvier 1981 le Président Diouf convoque les États généraux de l'Éducation et de la Formation avec la participation des autorités politiques, de tous les syndicats d'enseignants, des chefs coutumiers et religieux. Sur le plan politique, les autorités optèrent pour l'ouverture intégrale, la limite imposée par les courants de pensée fut abolie. Bien vite le nombre de partis politiques dépassa la dizaine : en plus des trois partis déjà reconnus (PDS, PAI, MRS) d'autres obtinrent leurs récépissés : le panorama offrit un échantillon assez large partant des nationalistes (RND) aux socialistes autogestionnaires (MSU) en passant /p. 489/ par les différentes écoles marxistes : celles proches de l'école soviétique (PIT, LD-MPT) celles d'obédience maoïste (*Andë Jëf*-MRDN, UDP) et les trotskystes (OST, LCI). La famille de l'opposition demeure tiraillée entre les dynamiques de la fusion et de la scission<sup>8</sup>. Le même phénomène de multiplication se répercute dans le mouvement syndical : le SUTSAS est créée en 1982, la même année que le SUTELEC, puis ce fut le tour du SATJUS (1983), du SYNPICS (1984). La scission n'épargna pas non plus ce secteur : des flancs du SUDES original naquirent le SAES en 1985 et l'UDEN en 1987.

On peut, sans risque de se tromper, affirmer que la tendance dominante dans le mouvement syndical sénégalais des années 80 est la création et l'affirmation des syndicats autonomes, qu'ils soient créés à la faveur de l'ouverture démocratique (SUTELEC, SUTSAS, SUDES, etc.), issus des syndicats autonomes par suite de dissensions ou de déception (UDEN, SAES), sortis des flancs de la CNTS (travailleurs des PTT, de la SOTRAC, de la SONEES) ou initiés par des travailleurs inquiets sur leur sort. C'est ainsi qu'en 1990 les informaticiens de l'Administration ont mis sur pied le SINFAD, la même année qui a vu la mise sur pied du Comité d'Initiative pour la Défense des Intérêts des

<sup>7</sup> Voir l'analyse de François Boye dans ce volume.

<sup>8</sup> C'est ainsi que des rangs du PDS sont sortis le PDS-R et l'UDSR. Du RND est sorti le PLP. La LCT, après avoir rejoint les socialistes autogestionnaires du MSU, les a quittés. AJ-MRDN, l'UDP, l'OST et les *lecteurs de Suxuba* ont mis sur pied un "Comité d'Initiative pour l'Unification du Pôle Révolutionnaire de Gauche", qui a donné naissance à AJ/PADS. L'alliance Sopi constituée dans le feu des élections de 1988 par le PDS, la LD/MPT et le PIT ne regroupait que les deux premières formations avant l'entrée du PDS au gouvernement (avril 1991). La CONACPO (la Conférence Nationale des Chef de Partis de l'Opposition) regroupant AJ-MRDN, la LD/MPT, le MSU, l'OST, le PAI, le PDS, le PLP, le PPS et l'UDP s'est rétrécie après que le PDS eût rejoint la coalition gouvernementale depuis 1991. Une nouvelle appellation, *CONACPO PLUS*, est née : elle indique que d'autres forces (RND, PDS-R) sont venues rejoindre le front de l'opposition.

Fonctionnaires (CODIF). Dans certains cas, on peut admettre la combinaison du réflexe de suivie et l'aspiration à un engagement politique. On a vu dans le morcellement syndical et dans son émiettement continu une action du gouvernement qui y trouve un des meilleurs moyens d'affaiblir le mouvement, ce qui peut lui permettre de faire appliquer les mesures préconisées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International.

Il faut reconnaître que le gouvernement avait pris un certain nombre de mesures qui ne pouvaient manquer d'ébranler les assises de certains syndicats autonomes comme le SUDES. En effet en portant le professeur Iba Der Thiam, militant de ce syndicat, en 1984, au poste de Ministre de l'Éducation Nationale, il réussit une grande opération. L'attitude à avoir vis-à-vis du nouveau Ministre fut une des raisons qui accentua la crise du SUDES, crise nourrie par la rivalité à laquelle se livraient les partis de l'opposition en son sein. L'ouverture intégrale, la légalisation des anciennes formations clandestines, surtout d'obédience marxiste rendaient les enjeux plus clairs dans la direction des appareils syndicaux<sup>9</sup>. Le refus de la caporalisation amena le SAES à inclure dans ses statuts l'incompatibilité entre charges politiques et syndicales au plus haut niveau, c'est à dire au niveau national. Le gouvernement tira profit de cette confusion pour continuer l'application de ses plans. Face à ces nouveaux défis, la CNTS et les syndicats autonomes furent amenés à se remettre en question.

/p. 490/

## La participation responsable et ses nouvelles responsabilités

Les tentatives pour engager la Centrale dans une voie autre que celle de l'immobilisme eurent plusieurs modalités : de 1981 à 1984 le mouvement de *Renouveau* se structure. La lutte est d'abord une lutte pour la démocratie ; le 3<sup>e</sup> Congrès confédéral des 17 et 18 avril 1982 accepta le principe de la coexistence des courants dans la Centrale, en même temps un autre pas allait être franchi dans le desserrement des liens avec le parti au pouvoir : le Congrès devrait retenir l'incompatibilité entre fonction du secrétaire général et la fonction ministérielle.

Mais ces innovations ne mirent pas un terme aux remous. Certains éléments finirent par sortir de la Centrale, par exemple les animateurs du FRODULES dont Babacar Diagne et Alioune Sow, pour aller créer l'UDTS en 1987. D'autres vont se maintenir dans la centrale pour y élaborer une alternative, par exemple les animateurs du CISDL (Comité d'Initiative pour un Syndicalisme Démocratique et de Lutte), parmi lesquels on peut reconnaître des militants de l'opposition. C'est dire donc que la bipolarisation CNTS / Syndicats autonomes ne recoupe pas totalement la bipolarisation PS / Opposition. Alors que certaines formations de l'opposition estiment nécessaire d'intervenir dans la Centrale qui regroupe avec ses 70 000 adhérents déclarés, la majorité des travailleurs organisés d'autres estiment que l'essentiel des efforts doit être orienté dans la mise sur pied d'une Centrale alternative à la CNTS.

Lors de son dernier congrès<sup>10</sup>, le 6<sup>e</sup> qui s'est tenu les 10 et 11 mars 1990, la CNTS n'a pas manqué de souligner ses acquis durant la période : signature de la convention collective nationale interprofessionnelle en 1982, abrogation de la loi n° 80-01 et la révision des dispositions du Code du travail en ses articles 47 et 188, la manifestation des délégués devant l'Assemblée Nationale pour protester contre la révision du Code du Travail en son article 35, opposition de l'ensemble des organisations syndicales conduites par les députés CNTS au vote de la loi n° 29-89 portant révision du Code des Investissements en ses articles 22 et 23. On peut avancer que la CNTS a tenté de s'adapter en investissant de nouveaux créneaux et en se restructurant ; parmi les autres décisions du Congrès on peut noter la généralisation de la formule des Fédérations, la création d'un Département chargé de l'Économie et de la Statistique. La Centrale demande à l'État de ratifier l'accord conclu dans le domaine du Fonds National de solidarité - chômage, la révision de la périodicité des règlements de créance de l'État à l'égard des entreprises, l'identification de nouveaux créneaux en matière de

<sup>9</sup> Après les purges qui touchèrent les maoïstes, la rivalité a opposé la LD/MPT au PIT, elle conduisit à l'éclatement du SUDES.

<sup>10</sup> Cf. le discours d'Omar Sané, Secrétaire Général Adjoint et responsable de l'Union Régionale du Cap-Vert lors du dernier congrès : le gouvernement n'a pas abandonné le projet de révision profonde du Code du travail. Cf *Le Soleil*, 11 Mai 1991 : 2 ; *Le Témoin*, 34 & 35, mars 1991 et 38, avril 1991.

création d'emplois, le regroupement des IPM, la co-gestion etc. (*Le Soleil*, 12 mars 1990). Dans ce cadre, la Centrale a essayé de développer des initiatives dans le sens de la gestion /p. 491/ des unités de production, mais des conflits avec les travailleurs n'ont pas manqué d'entacher cette expérience<sup>11</sup>. Toutefois sa position d'organisation syndicale reconsidérée comme la plus représentative lui confère une position stratégique, lui permettant d'être l'interlocuteur privilégié des autorités, des organismes internationaux et de recevoir d'importants dons et subsides. Cela peut encore garantir à la CNTS une certaine longévité, mais pourra-t-elle survivre si elle n'arrive pas à répondre aux aspirations des travailleurs dans ce contexte si difficile. C'est la délimitation de ces deux bornes qui rend également la tâche des syndicats autonomes à la fois difficile et intéressante.

## L'autonomie en question

Les syndicats autonomes ont tenté dès le début des années 80 de se réunir en intersyndicale mais ce n'est qu'en août 1987 que la structure rebaptisée coordination se dotait :

- \* d'un projet de plate forme commune ;
- \* d'un mode de structuration un peu plus stable ;
- \* d'un projet de programme d'action.

Les réunions étaient pour l'essentiel abritées par le SUTELEC, le secrétariat assuré par l'UDEN et l'UTLS (Djibril Diop). La Coordination a eu à son actif l'organisation d'un séminaire les 13 et 14 août 1988 sur les questions économiques et sociales. Ce séminaire a permis aux organisations syndicales autonomes de se pencher de manière plus attentive sur les nouvelles politiques du gouvernement (Nouvelle Politique Agricole, Nouvelle Politique Industrielle, Nouvelle Politique de Santé, École Nouvelle, etc.). Mais ce séminaire a également donné l'occasion de faire une évaluation exhaustive de la coordination. La conclusion fut la suivante :

*S'il a été reconnu par l'ensemble des participants que le bilan de l'intersyndicale a été globalement négatif, il n'en a pas été de même pour la coordination qui a à son actif l'adoption de textes importants pour son fonctionnement et quelques actions unitaires. Il a été cependant souligné que malgré tout, les actions menées par la coordination sont nettement en deçà de ce qu'exige la situation. Dans ce sens il a été proposé de mettre sur pied un Comité d'Initiative comme un pas qualificatif allant dans le sens de la création de la Centrale autonome, tout en préconisant que cela n'était pas exclusif du maintien de la coordination pour ceux qui ne seraient pas prêts. Il a été fait observer également que nous n'avons pas épuisé toutes les possibilités d'unité d'action qu'offre la coordination et qu'il faut en son sein continuer à nous pratiquer encore<sup>12</sup>.*

/p. 492/

Après cette rencontre, la coordination s'est installée dans une profonde léthargie avec toutefois quelques sursauts lors des luttes de grande envergure déclenchées par le SUTELEC en 1988, le SAES et l'UDEN dans l'Enseignement Supérieur en 1989 et le SUTSAS en 1989. Les autonomes ont essayé de répondre positivement à l'appel de la CNTS dans les dernières semaines de 1989 pour empêcher le vote de lois iniques. Mais les points essentiels qu'on peut retenir sont les suivants :

- \* la solidarité active s'est surtout manifestée dans une dynamique bilatérale, chaque syndicat étant à même d'apprécier le soutien que lui a apporté tel ou tel syndicat durant la lutte qu'il a menée ;

<sup>11</sup> Nous pensons au conflit qui a opposé la Direction de la CNTS et la coopérative de boulangerie *Bok Jom* de Guédiawaye, dans la banlieue dakaroise. Le projet est initié à partir de 1984 par un groupe de professionnels de la boulangerie qui se sont adressés à la Centrale pour un encadrement. La CNTS prend contact avec la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL). L'exécution du projet est confiée à l'Institut syndical pour la Coopération (ISCOS). Les résultats sont d'abord jugés excellents jusqu'à ce qu'un conflit éclate sur l'autonomie de gestion. Les membres de la coopérative refusent le gérant que la direction de la CNTS veut leur imposer. Les partenaires de la CNTS (l'ISCOS) ont été interpellés de même que le BIT. À l'issue du conflit, les anciens membres ont été écartés, l'initiative reste à la CNTS (*Sopi*, 129, 20 avril 1990 ; 133, 18 mai 1990, et 140 du 13 juillet).

<sup>12</sup> Coordination des Syndicats Autonomes : "Objectif : unité des travailleurs", juin 1987-août 1988 : 22.

- \* la coordination a laissé passer des occasions pour montrer sa force et sa crédibilité lors des fermetures d'usines, de l'augmentation des prix et de la nouvelle imposition sur les salaires<sup>13</sup> ;
- \* elle a été bloquée dans son fonctionnement par des divergences profondes révélées par la publication de documents contradictoires sur la synthèse des travaux, la prise de parole unilatérale au nom des syndicats autonomes, etc.

Tous ces revers ont amené les différents acteurs à envisager un bilan de vérité. Ce qui fut fait les 8 et 16 avril 1990. Lors de ces deux rencontres un premier constat a pu être fait : des 10 qui constituaient la coordination (CGTDS, SAES, SATJUS, SDTS, SUTELEC, SUTSAS, SUDES, SYNPICS, UDEN et UTLS), certains ne se manifestent plus, par exemple le SATJUS, d'autres les ont rejoints (SNTPT, SUTS, etc.). Un autre constat a été que le mode de prise de décision a précipité la rupture. Les syndicats comme l'UDEN et le SAES étaient persuadés que le mode de décision consensuelle retenue par la coordination depuis sa création était un prétexte utilisé par ceux qui ne souhaitaient pas que les objectifs de la coordination fussent atteints ; ils proposèrent à défaut de consensus que la coordination prenne des décisions par la majorité simple ou qualifiée. D'autres syndicats (SUDES, UTLS Djibril Diop) opposés à cette vision des choses insistaient sur le primat du texte d'orientation de la future Centrale. Le résultat est le suivant :

- \* Un premier groupe de syndicats réunissant le SAES, le SNTPT, le SUTSAS, le SUTELEC, et l'UDEN se retrouvent dans la Conférence des Syndicats pour la Création d'une Centrale Autonome. Dans une déclaration en date du 12 août 1990, cette conférence se félicite des progrès réalisés dans le sens de la mise sur pied de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal. Après l'examen du travail des commissions (Orientation + Statuts + Règlement intérieur, Organisation, Revendications, Presse + Informations + Éducation syndicale, Finances), elle estime pouvoir avancer dans un délai d'un an vers l'A.G. constitutive /p. 493/ de l'Union. Ce regroupement a été rejoint par une des fractions de l'UTLS-Mayoro et est soutenu par les nouveaux syndicats tels que le SINFAD. Les enseignants membres de ce regroupement (SAES et UDEN) ont réussi à mettre sur pied une Fédération de l'Éducation et de la Recherche depuis mai 1990.
- \* Un second groupe de syndicats réunissant le SDTS, le SUDES, le SUTS, l'UTLS (Djibril Diop) jaloux de leur indépendance ont décidé de "continuer à travailler ensemble pour la satisfaction des revendications des travailleurs<sup>14</sup>". Ce regroupement qui a conservé le nom de Coordination publie actuellement un organe appelé *Échos de la Coordination*.
- \* D'autres organisations telles que la CGTDS et l'UDTS estimant qu'elles constituent déjà des centrales trouvent plus indiqué que les syndicats autonomes les rejoignent.

Toutefois, des rapprochements sont tentés, des unités d'actions sont menées comme par exemple celle qui a réuni en juillet 1990 dans le secteur des communications les travailleurs de la SONATEL regroupés autour de leurs syndicats le SNTPT autonome, alors membre de la Conférence devenue UNSAS, le SUTS membre de la CNTS et l'UTLS-Djibril Diop membre de la Coordination.

Les divergences qui opposent les syndicats sont souvent perçues comme reflétant celles qui opposent les partis politiques. C'est le point de vue d'A. Camara journaliste :

*dans les faits donc, on retrouve au niveau syndical la même configuration dans la formation des alliances que celle qui a cours sur l'échiquier politique... Et le vieux débat sur l'attitude à adopter vis à vis de la CNTS d'être relancé. La thèse défendue par le SUTSAS et l'UDEN en particulier et celle avancée par le SUDES remettent sur le tapis l'un des points de divergences profondes entre la LD-MPT et le PIT. Cette dernière organisation devrait se reconnaître parfaitement dans le développement par le SUDES de rapports bilatéraux avec les syndicats de la participation responsable. Même chose pour la LM-MPT dans la position de l'UDEN et du SUTSAS. Pure coïncidence ? Peut être bien ! (Camara 1990 : 3).*

<sup>13</sup> Il s'agit de l'IRPP (Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques) qui remplace l'IGR (Impôt général sur le revenu) et l'ITS (Impôt sur les Traitements et Salaires).

<sup>14</sup> /p. 499/ *Échos de la Coordination*, 01, août 1990 :10. Cf. l'interview d'Amara Seck, secrétaire général adjoint du SUDES.

Toutefois, le journaliste après avoir interviewé différents secrétaires généraux des syndicats et la plupart militants des partis politiques, ne peut s'empêcher de nuancer son propos, surtout après avoir examiné leurs attitudes face au mot d'ordre de grève générale envisagé par les partis politiques de l'opposition au courant de l'année 1990 :

*Les positions du SUTSAS et du SAES (de réserve) ne peuvent être du /p. 494/ goût des membres du cadre des huit (de l'opposition), mais le PIT lui, doit bien se retrouver dans celle du SUDES. À la rigueur, le point de vue de l'UDEN est plus proche de celui des initiateurs du projet de grève politique (Camara 1990 : 3).*

Il est clair que les partis politiques ont jeté l'essentiel de leurs forces dans la bataille en 1988 et 1989 durant et après les élections présidentielles et législatives. Ils ont soutenu les élèves et la lutte des enseignants du Supérieur en 1989. Le développement et l'issue de ces luttes ont montré que l'action des partis politiques n'a pas été déterminante, ni dans leur déclenchement ni dans leur conduite. De leur côté, après avoir constaté le peu d'écho qui a suivi l'appel à la grève générale (*Sopi* 4 mai 1990 : 1), les partis demeuraient toujours convaincus que l'heure était à la mobilisation pour "d'assaut final", mais en ajoutant cette fois-ci que "ce n'est plus l'affaire des partis et de leurs militants" (*Sopi* 10 août 1990 : 1). Ce clin d'œil adressé aux syndicats a pu même être présenté comme un reproche lors de la conférence de presse du 14 août 1990 de la Conférence Nationale des Chefs des Partis de l'Opposition (CONACPO)<sup>15</sup>, comme il a pu être explicité de manière claire et nette ; en effet

*la CONACPO a lancé un appel pressant aux organisations syndicales et à leurs membres pour leur participation effective à cette lutte dont l'issue conditionne le destin de chacun d'entre eux (Sopi 17 août 1990 : 5).*

## Conclusion

Plusieurs cas de figure se présentaient à la fin de l'année 90. Le Parti au pouvoir pouvait tenter de renouer le dialogue avec l'ensemble de l'opposition et des forces sociales (dont les syndicats) en vue de trouver une solution globale et durable à la crise qui secoue le Sénégal. La tendance au retour à l'État-PS n'incitait pas à l'optimisme<sup>16</sup>. L'opposition, par contre, faisant le bilan de ses difficultés d'une manière plus fine et tirant profit du mécontentement populaire, pouvait faire accepter au gouvernement des concessions plus importantes que celles qu'il avait concédées dans le passé. Les représentants de l'opposition à l'extérieur avaient réussi un pas dans la jonction entre forces politiques et syndicales<sup>17</sup>. Mais le terrain national étant plus complexe, l'État pouvait continuer de tirer profit des contradictions de l'opposition et parvenir à maintenir son hégémonie. Il était enfin possible que les autres acteurs sociaux, en particulier les syndicats, fussent lassés de la guérilla interminable entre le pouvoir et l'opposition. Ils pourraient alors pousser leur logique jusqu'au bout, à savoir mener des

<sup>15</sup> Dans *Sud Hebdo*, 118, 16 août 1990, Demba Ndiaye prend la défense des syndicalistes dans le compte rendu qu'il fait de la conférence de presse de la CONACPO du 13 août 1990 : "du reste il est tactiquement maladroit de faire porter le chapeau à l'absence d'implication des syndicats dans la lutte contre la politique tant décriée du Gouvernement".

<sup>16</sup> 16. L'hebdomadaire satirique *Le Cafard Libéré* (5 septembre 1990 : 1) traduisait bien ce repli sur soi :

*Les dernières nominations autant au sein de l'Administration centrale qu'au niveau des sociétés d'État administrent la preuve que le parti socialiste est à nouveau en voie d'étendre toutes ses tentacules et de coloniser l'Administration. En France, à la belle période du Gaullisme triomphant, l'État-UDR avait mis sous son joug l'Administration centrale au point de faire dire à certains détracteurs du parti gaulliste que la France était devenue la République des copains et des coquins. Allons nous vers ce même phénomène à Sunugal au moment où l'ancrage de la démocratie et du multipartisme devait tendre à faire disparaître l'emprise d'un seul parti sur les rouages de l'État.*

<sup>17</sup> Les représentants des neuf partis de l'opposition sénégalaise (CONACPO) avaient organisé en relation avec des organisations de travailleurs et d'étudiants en France (RETSEF, OTESEF, UTSF Action Revendicative et d'autres organisations syndicales et politiques françaises et africaines), une manifestation à Paris, le 19 juin 1990, à l'occasion du sommet franco-africain de la Baule. C'était dans le Cadre du Forum panafricain pour la Démocratie, le thème était "SOS Démocratie en Afrique".

luttres décisives en comptant sur leurs propres /p. 495/ forces. Alors une autre voie serait frayée pour une nouvelle distribution des rôles et des forces.

Chaque pôle, au niveau syndical, était conscient de ses forces et faiblesses. La CNTS campait encore sur des positions dans le secteur privé, les syndicats autonomes avaient gagné des positions stratégiques dans les secteurs public et parapublic. La question qui se posait était de savoir s'ils pourraient grignoter sur le secteur traditionnel de la CNTS, surmonter leurs divergences et mobiliser les travailleurs pour constituer une alternative crédible ? La CNTS et les autonomes pouvaient-ils s'entendre sur l'essentiel, à savoir la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et la prise en charge des aspirations des populations ? C'est en tout cas à ces conditions que le mouvement syndical pourrait espérer jouer un rôle déterminant dans l'évolution de la situation sociale, économique et politique du Sénégal des années 1990. Les événements vont s'accélérer à partir de la fin du mois d'octobre 1990. Dans une ordonnance publiée dans *Le Soleil* du 25 octobre 1990, le gouvernement annonce l'institution de la taxe complémentaire à l'IRPP. Deux jours après, le 27 octobre 1990, le secrétariat de l'UNSAS décide de déposer un préavis de grève pour exiger la baisse des impôts sur les salaires, l'abrogation pure et simple de la taxe complémentaire à l'IRPP, la baisse des prix des denrées de première nécessité et des produits d'usage courant.

Lors de la réunion du secrétariat du 13 décembre 1990, deux périodes de grève furent retenues : une première comprenant les 14 et 15 décembre 1990 et une seconde allant du 18 au 22 décembre 1990. L'UNSAS alla en lutte avec un argumentaire de ses revendications. Il attaqua le gouvernement sur sa gestion, en fustigeant les dépenses de prestige et en faisant des propositions concrètes dans le sens des intérêts des travailleurs. Entre temps, le SUDES membre du second pôle des syndicats autonomes décide d'aller à l'action pour le 3 décembre. L'espoir que nourrissaient beaucoup de travailleurs de voir la jonction des syndicats autour de l'essentiel ne se matérialisa point. Toutefois, ces luttes apportèrent une série de révélations tant sur la force réelle des syndicats que sur leurs options.

L'UNSAS a été soutenue dans sa lutte par l'*UTLS-Mayoro* devenue SDTS et par certains secteurs de la CNTS dont la sous-section SONACOS EID du Syndicat National des Travailleurs des Industries et Corps Gras, le STESU (Syndicat des Travailleurs des Établissements Scolaires et Universitaires), les ouvriers de Taïba, ceux de la Régie des Chemins de Fer de Thiès. Certains parmi ces travailleurs ont même organisé dans ce contexte des luttes spécifiques. On peut signaler la grève conduite par le STESU à l'École Inter-États des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar, les 8 et 9 janvier, elle avait pour objectif /p. 496/ l'application de l'indemnité de cherté de vie, celle de la visite médicale annuelle et l'annulation de trois sanctions arbitraires.

Le Bureau Confédéral fut interpellé par certains secteurs de la base. L'UDTS par contre se démarqua de cette lutte en la qualifiant d'aventuriste et demanda aux travailleurs à ne pas suivre la grève appelée par l'UNSAS (cf. déclaration du 11 décembre 1990). Le Gouvernement de son côté sut réagir très vite cette fois-ci, il supprima rapidement la taxe complémentaire. Cette décision fut présentée comme le fruit d'une concertation entre le Président de la République et le Secrétaire Général de la CNTS ; l'État inaugura apparemment une nouvelle méthode de gestion des crises, en invitant très vite les syndicats à des négociations contrairement à la vieille méthode consistant à laisser pourrir la situation. Le Président de la République joua un rôle d'arbitre, les négociations se firent de manière séparée : d'un côté l'UNSAS fut convoquée sur la base de sa plate-forme de lutte autour de trois points et de l'autre la CNTS et la CSA autour d'une plate-forme en 14 points. Les négociations avec l'UNSAS furent sanctionnées par un protocole d'accord signé le 16 janvier 1991. Et si le gouvernement accepta la mise sur pied de commissions de travail devant discuter d'un nouveau barème des impôts, par contre il ne concéda rien concernant la baisse du prix des denrées. Le protocole permit aux deux parties d'éviter l'épreuve d'une grève illimitée. C'est ainsi que la troisième phase de la lutte de l'UNSAS à partir du 17 janvier ne fut pas déclenchée. Les accords entre le gouvernement, d'une part, la CNTS et la CSA, d'autre part, furent signés le 11 mars 1991 et plusieurs points de convergence ont été enregistrés. Il faut admettre que certaines revendications rejoignaient les préoccupations de l'État : par exemple l'institution de la journée continue comme le redressement

financier de l'IPRES<sup>18</sup>. Ce point de revendication a été exploité par l'État qui a augmenté le taux de cotisation sans consulter la CNTS et la CSA.

Ces mouvements confirment le réveil du mouvement syndical, sa recomposition et ses nouveaux regroupements en deux pôles : l'UNASAS d'une part, la CNTS et la CSA d'autre part. La jonction des grèves des travailleurs, des commerçants<sup>19</sup>, avec la marche projetée par la CONACPO le 19 janvier 1991, dans le contexte du déclenchement de la guerre du Golfe à laquelle le Sénégal avait pris part, pouvait entraîner le Sénégal dans une spirale pleine d'incertitude. Certains ont pensé que c'est à cause du déclenchement de la guerre du Golfe ou de la levée du mot d'ordre de grève de l'UNASAS, que la CONACPO a renoncé à sa marche.

Au sein de la CONACPO la fissure était inévitable à la suite de l'appréciation que ces différentes composantes faisaient de la situation politique et des perspectives qui leur étaient ouvertes. Aujourd'hui nous /p. 497/ assistons à la recomposition du paysage politique. Quel va être le destin des syndicats face aux mutations ? La CNTS pourra-t-elle maintenir la ligne de participation responsable ? Qui de la CSA ou de l'UNASAS pourra développer une ligne autonome de combat et exercer un effet d'entraînement sur la grande masse des travailleurs ? Quelle va être l'attitude de l'État, celle des partis politiques face à ces éventualités ? La réponse à ces questions ne semble pas aisée pour deux raisons. Primo, la réaction des travailleurs peut parfois surprendre même les centrales, comme ce fut le cas lors de la grève - surprise et efficace des chauffeurs de cars rapides qui a paralysé Dakar les 23 et 24 avril 1991. Secundo, la dynamique syndicale ne semble pas toujours aller dans la même direction que celle des partis politiques. C'est ainsi que la célébration de la fête du 1<sup>er</sup> mai 1991 apporte des indications très intéressantes : si le défilé commun de la CNTS et de la CSA prolongeant leur unité d'action semble être bien apprécié par certains leaders politiques comme ceux du PS et du PIT, par contre le PDS pourtant membre de la majorité gouvernementale semble ne pas voir d'un mauvais œil le rapprochement entre le SDTS qui lui est proche et l'UNASAS considéré comme proche de l'opposition. Enfin la lutte revendicative déclenchée à partir de novembre 1991 par la FEDER (regroupant le SAES, l'UDEN et des indépendants) et le SUDES montre que les travailleurs peuvent dépasser les divisions conjoncturelles et organiques.

Tous ces signes révèlent-ils une stratégie et une tactique élaborées ou s'agit-il simplement d'un positionnement pragmatique, circonstanciel ? Un adage wolof dit bien que la lutte présente l'image d'un tubercule qui peut se casser quand on ne s'y attend pas, et le point de brisure peut révéler bien des surprises. Reste alors la tâche de couder ou de souder ce qui peut l'être. Prométhée et Sisyphe peuvent être considérés comme des héros du monde du travail.

/p. 499/

## Bibliographie

- Brun, Charles Francis 1964 — “Vers l'unité syndicale au Sénégal”, *Afrique Documents*, 1964 : 125 et s.  
 Camara, A. 1990 — “Autonomie et politique”, *Wal Fadji*, 212, mai 1990 : 3.  
 Diallo, Kalidou 1986 — “Syndicat unique de l'Enseignement laïc du Sénégal (SUEL). Contribution à l'étude du mouvement syndical à la veille et au début des indépendances”, Université de Dakar, FLSH, 65 p.  
 Martens, Georges R. 1983 — “Les relations professionnelles et l'évolution politique au Sénégal”, *Genève, Institut International d'Études Sociales*, n° 74.

<sup>18</sup> L'élection des membres du nouveau bureau qui s'est déroulée le 14 Mars 1991 a porté Madia Diop secrétaire général de la CNTS à la tête du conseil d'Administration, Youssouph Diop du conseil National du Patronat a été élu vice Président.

<sup>19</sup> L'UNACOIS (L'Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal) avait rejeté les nouvelles mesures concernant la TVA. Voici comment J. P. Dias, alors dans l'opposition, analysait leur réaction : *Après les salariés des syndicats autonomes qui ont fait annuler le taxe complémentaire de 5 % sur le net à payer des salaires et qui combattent l'IRPP, ce sont aujourd'hui les commerçants qui refusent l'asphyxie. Il est significatif que les éléments du secteur informel aient été les chefs de file de ce refus : c'est le peuple qui se réveille* (cf. *Sopi*, 167, 18 janvier 1991).

Ndiaye, A. I. 1990 — “Syndicalisme et ajustement structurel : évolution des rapports État-syndicats sous l’effet des mutations économique-politiques au Sénégal”, UCAD, FLSH, mémoire de DEA d’anthropologie, 72 p.  
Ndour, Birame 1990 — “De l’histoire des cheminots du Sénégal (1890-1948), *Pratiques Sociales et Travail en milieu urbain*, 12 : 9-18.

/p. 500/

Sagna, O. 1986 — “Les pionniers méconnus de l’indépendance : africains, antillais et luttes anti-colonialistes dans la France de l’entre deux guerres (1919-1939)”, Thèse de doctorat, Paris VII, 2 vol. 937 p.  
Senghor, Léopold Sédar 1961 — *Nation et voie africaine du socialisme*, Paris, Présence Africaine.  
Thiam, Iba Der 1983 “L’évolution politique et syndicale du Sénégal colonial de 1840 à 1936”, Université de Paris I Sorbonne, thèse de doctorat d’État d’Histoire, 9 tomes.